



Syndicat mixte Aude centre (Siren : 200073468)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Conques-sur-Orbiel
Arrondissement	Carcassonne
Département	Aude
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	30/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	ZA Coste Galaine
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	11600 Conques sur Orbiel
Téléphone	
Fax	
Courriel	siah.cot@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotations de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	67 883
Densité moyenne	52,21

Périmètres

Nombre total de membres : 85

- Dont 84 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
34	Agel (213400047)	218
34	Aigne (213400062)	276
11	Aigues-Vives (211100011)	562
34	Aigues-Vives (213400070)	471
11	Aragon (211100110)	439
11	Argeliers (211100128)	2 098
34	Assignan (213400153)	173
34	Azillanet (213400203)	390
11	Azille (211100227)	1 180
11	Bagnoles (211100250)	301
34	Beaufort (213400260)	216
11	Bize-Minervois (211100417)	1 138
34	Boisset (213400344)	46
11	Bouilhonnac (211100433)	243
11	Cabrespine (211100565)	173
34	Cassagnoles (213400542)	101
11	Castans (211100755)	109
11	Caunes-Minervois (211100813)	1 700
34	Cesseroas (213400757)	394
11	Citou (211100920)	82
11	Conques-sur-Orbiel (211100995)	2 481
11	Cuxac-Cabardès (211101159)	931
34	Félines-Minervois (213400971)	471
34	Ferrals-les-Montagnes (213400989)	172
11	Fournes-Cabardès (211101548)	57
11	Fraisse-Cabardès (211101563)	110
11	Ginestas (211101647)	1 364
11	Homps (211101720)	600
11	Labastide-Esparbairénque (211101803)	88
34	La Caunette (213400591)	322
34	La Livinière (213401417)	555
11	La Redorte (211101902)	1 141
11	Lastours (211101944)	164
11	La Tourette-Cabardès (211103916)	22
11	Laure-Minervois (211101985)	1 101
11	Les Ilhes (211101746)	51
11	Les Martyrs (211102215)	273
11	Lespinassière (211102009)	134
11	Limousis (211102058)	121

11	Mailhac (211102124)	540
11	Malves-en-Minervois (211102157)	865
11	Mas-Cabardès (211102223)	188
34	Minerve (213401581)	132
11	Miraval-Cabardès (211102322)	37
11	Mirepeisset (211102330)	762
34	Montouliers (213401706)	253
34	Olonzac (213401896)	1 803
34	Oupia (213401904)	278
11	Paraza (211102736)	644
34	Pardailhan (213401938)	187
11	Pennautier (211102793)	2 527
11	Pépieux (211102801)	1 080
11	Peyriac-Minervois (211102868)	1 159
11	Pouzols-Minervois (211102967)	520
11	Pradelles-Cabardès (211102975)	151
11	Puichéric (211103015)	1 174
34	Rieussec (213402282)	79
11	Rieux-Minervois (211103155)	2 077
11	Roquefère (211103197)	73
11	Rustiques (211103304)	517
11	Sainte-Valière (211103668)	587
11	Saint-Frichoux (211103429)	252
34	Saint-Jean-de-Minervois (213402696)	153
11	Saint-Marcel-sur-Aude (211103536)	1 919
11	Saint-Nazaire-d'Aude (211103601)	2 015
11	Sallèles-Cabardès (211103684)	120
11	Sallèles-d'Aude (211103692)	2 874
11	Salsigne (211103726)	413
34	Siran (213403025)	728
11	Trassanel (211103957)	32
11	Trausse (211103965)	513
11	Trèbes (211103973)	5 642
34	Vélieux (213403264)	82
11	Ventenac-en-Minervois (211104054)	528
11	Villalier (211104104)	1 049
11	Villanière (211104112)	158
11	Villardonnell (211104138)	514
11	Villarzel-Cabardès (211104161)	226
11	Villedubert (211104229)	353
11	Villegailhenc (211104252)	1 685
11	Villegly (211104260)	1 108
11	Villemoustaussou (211104294)	4 417
11	Villeneuve-Minervois (211104336)	1 050
34	Villespassans (213403397)	161

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
------	-----------------------	------------------

11	CA Carcassonne Agglo (200035715)	CA
----	----------------------------------	----

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement

Production, distribution d'énergie

- Hydraulique

Participer à l'aménagement, l'entretien et la gestion des cours d'eaux et des milieux aquatiques dans le but de faciliter la prévention des inondations des lieux habités et de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques. « Le syndicat a pour objet de participer à l'aménagement, l'entretien et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques associés, dans le but : de faciliter la prévention des inondations et des habitations de contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques Il agit en conformité avec l'article L211-1 du code de l'environnement et dans le respect du pouvoir de police du maire et du préfet de département. A ce titre il a exclusivement pour objet à l'intérieur d'un périmètre hydrographique constitué par les limites de l'ensemble du bassin versant de l'ancien étang asséché de Marseillette : d'assurer, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques associés au bassin versant, d'entreprendre les études, engager et réaliser l'exécution et l'exploitation des travaux, actions, ouvrages, ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence à l'intérieur de son périmètre et notamment assurer la mise en œuvre d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau et de réaliser le plan de gestion y afférent, de réaliser des acquisitions foncières ou de demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues, des zones de mobilité du lit mineur, des ouvrages de protection, ou tout aménagement destiné à préserver la qualité des milieux aquatiques, de contribuer à la mise en œuvre ainsi que le suivi de toutes actions se rapportant à son objet découlant du programme de mesures du SDAGE ou d'une démarche partenariale (contrat de rivière, SAGE?). Le syndicat pourra également effectuer ou faire effectuer des prestations de services accessoires à son objet statutaire principal au moyen de conventions (conventions de gestion conventions d'études?) ». -au titre du syndicat intercommunal de bassin Clamoux Orbiel Trapel : « Le syndicat a pour objet l'étude de l'ensemble des bassins versants de la Clamoux, de l'Orbiel et du Trapel, y compris leurs affluents et sous-affluents, la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien prioritairement en vue de lutter contre les inondations. Pour mener à bien cette mission, le syndicat peut créer tout service administratif, technique, financier lié à son objet ainsi que les ressources nécessaires au fonctionnement de ces services. » -au titre du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent Double : « Le syndicat a pour objet sur l'ensemble de son périmètre d'action, la réalisation des études et travaux d'aménagements, d'entretien et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, dans le but de : faciliter la prévention des inondations avec un souci de cohérence au sein du territoire concerné et avec les bassins versants connexes contribuer à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques Il agit en conformité avec l'article L211-1 du code de l'environnement et dans le respect du pouvoir de police du maire et du préfet de département. A ce titre il a exclusivement pour objet dans son périmètre d'action : d'assurer, dans le cadre d'un programme pluriannuel d'intervention, la gestion, l'entretien, la restauration, l'aménagement et la mise en valeur des cours d'eau et des milieux aquatiques associés au bassin versant, d'entreprendre les études, engager et réaliser l'exécution et l'exploitation des travaux, actions, ouvrages, ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence et notamment assurer la mise en œuvre d'opérations groupées d'entretien régulier des cours d'eau et de réaliser le plan de gestion y afférent, de réaliser des acquisitions foncières ou de demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues, des zones de mobilité du lit mineur, des ouvrages de protection, ou tout aménagement destiné à préserver la qualité des milieux aquatiques, de contribuer à la mise en œuvre ainsi que le suivi de toutes actions se rapportant à son objet découlant du programme de mesures du SDAGE ou d'une démarche partenariale (contrat de rivière, SAGE?). Le syndicat pourra également effectuer ou faire effectuer des prestations de services accessoires à son objet statutaire principal au moyen de conventions (conventions de gestion conventions d'études?) ». -au titre du syndicat intercommunal

d'aménagement hydraulique du Minervois : « Le syndicat a pour objet sur l'ensemble des bassins versants localisés dans son périmètre, la réalisation d'études, de travaux de protection, de restauration et d'entretien de cours d'eau prioritairement en vue de lutter contre les inondations et d'améliorer la qualité des milieux aquatiques. Pour répondre à cet objet, le syndicat peut créer tout service ainsi que les ressources nécessaires au fonctionnement de ces services.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)